

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6e/105-07

Service consulté

**Désignation du Conseiller Général
au sein de l'association PEFC Alsace**

Résumé : la collectivité territoriale est sollicitée pour désigner le Conseiller Général qui siègera au sein de l'association PEFC Alsace (Programme de reconnaissance des certifications forestières en Alsace).

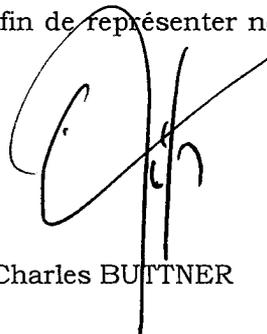
L'association de droit local PEFC Alsace, certifiée par PEFC France, sollicite notre collectivité pour la désignation d'un représentant au sein de l'entité régionale.

Cette représentation est valable pour la durée de la nouvelle certification soit 2007 à 2011.

Il est à préciser que le Conseil Général du Bas-Rhin a désigné M. Rémy BERTRAND, Président de la Commission de l'Environnement, la Région, quant à elle, ne siège pas dans cette instance.

Il vous est proposé la désignation de M. Pierre GSELL afin de représenter notre collectivité au sein de PEFC Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER